

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° I-88

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 9

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« V. – Au début du 3° du A du II de l'article 154 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, la référence : « Le IV de l'article 42 de la loi de finances pour 2001 (n° 2000-1352 du 30 décembre 2000), » est supprimée. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.